

Motion Pierre Marc Burnand

pour donner toutes les chances d'un avenir florissant et ouvert à *La Prairie-Sud*

(Dépôt mercredi 3 mars 2010 - Développement mercredi 14 avril 2010)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Une démarche exemplaire

En 1820, l'ancien président du Petit Conseil et premier Landamman du canton de Vaud Henri Monod, morgien de souche, se désole publiquement de voir les crues périodiques du Léman ronger peu à peu des surfaces utiles considérables et attire l'attention sur la disparition de ce «capital foncier, premier fondement de notre richesse». Dans un appel aux autorités morgiennes, il recommande de «garantir les côtes par des digues plus ou moins continues en pieux ou en pierres» pour ne pas continuer à perdre «des milliers de poses d'un terrain devenu précieux».

Cet appel est entendu cinq sur cinq. Alors que la grève naturelle, entre le château et la Morges, se situe à peu près à la hauteur de l'actuelle allée Henryk-Opienski, la commune construit (dans les années 1850) un mur d'enceinte résolument dans l'eau, suivant une courbe dodue et suggestive que je me limiterai pudiquement à comparer à une demi-tulipe. Puis on comble progressivement l'espace conquis sur le lac, d'environ 16'000 m². Il faut vingt ans pour obtenir, avec force décharges qu'on amène en brouette ou en fardier, une surface plane qu'on engazonne. Ce terrain vague devient alors le *Grand Pré*, puis *Pré du Château*, puis *Parc de la République*. Une exposition horticole organisée en 1872 donne l'idée au confiseur Jules Hugonnet, botaniste éclairé à ses heures, et au municipal Eugène Buenzod de proposer l'arborisation et l'aménagement des lieux en jardin anglais. Une fois de plus, le Conseil communal réagit favorablement et plus de cent espèces sont choisies et plantées en 1885, quarante ans après la construction du mur : certains de ces arbres résistent encore aujourd'hui dans ce qui est devenu en 1898, pour marquer les cent ans de l'indépendance vaudoise, le *Parc de l'Indépendance*.

L'histoire de ce parc est exemplaire et nous prodigue plusieurs recettes : inscrire nos actions dans la durée, saisir les opportunités, donner des impulsions, avoir l'humilité de ne pas se prendre pour Madame Soleil mais oser le rêve et l'invention, accepter que nos idées d'aujourd'hui seront reprises demain par d'autres et malaxées et améliorées. **La motion s'inspire du Parc de l'Indépendance dont l'histoire nous apprend que la sagesse est parfois faite de grains de folie.**

L'esprit de la motion

Comme le terrain vague derrière le château il y a deux siècles, *La Prairie-Sud* est aujourd'hui un capital foncier que la ville pourrait perdre si elle ne prend pas les décisions idoines. **La motion demande à la Municipalité** ce que Henri Monod a suggéré alors, au point que je peux reprendre ses propres mots : **que la ville veille à ne pas laisser égarer «plusieurs poses de terrain devenu précieux», de manière à sauvegarder «ce premier fondement de notre richesse».**

Garder l'élan

La Prairie-Sud, c'est cet espace majestueux mais paradoxalement assez discret qui a été placé l'an dernier sous le feu des projecteurs par le projet de *Musée cantonal des Beaux-Arts*. Et ça tombe bien dans mon histoire, *La Prairie* est propriété des descendants du Landamman Monod que je viens d'évoquer. *La Prairie-Sud*, c'est quatre hectares de fenasses et de dents-de-lion, soit près de neuf poses vaudoises. C'est beaucoup moins que les «milliers de poses» de Henri Monod, mais c'est mille fois plus précieux aujourd'hui qu'il y a deux siècles.

L'opération du *Musée cantonal des Beaux-Arts* qu'on vient de rappeler nous est restée un peu en travers ... Elle a été calamiteuse pour le canton – on s'en rend compte chaque jour davantage –, elle a été une déception pour Morges qui s'est sentie grugée par des méthodes obscures et déloyales, mais pour notre ville c'est tout sauf la bérézina.

Le projet de musée a donné l'an dernier un élan qu'il ne faut pas laisser mourir et dont il faut se nourrir. Il a mis en évidence le potentiel d'un site exceptionnel. Il a été l'occasion pour nombre de Morgiens de le découvrir ou le redécouvrir. Il a permis à l'idée du parc public de faire son chemin. **La motion veut matérialiser cette conviction que le Musée n'a pas été pour Morges un échec mais un déclencheur.**

Avant, c'est pas l'heure, après, c'est plus l'heure

On sait que les propriétaires – la Hoirie de Goumoëns – sont ouverts à l'idée de vendre leur bien, mais pas à n'importe qui et pas à n'importe quelles conditions. On sait depuis l'an dernier que plusieurs membres de la famille de Goumoëns ont été sensibles à l'idée d'un musée sur cette propriété, lui assurant ainsi mise en lumière et pérennité. On sait aujourd'hui qu'elle reste disposée à céder ce patrimoine de famille à la ville dans une optique analogue à celle de l'an dernier, à savoir la transformation de la parcelle en parc public, au sein duquel pourrait s'édifier une institution de prestige. La conjoncture est favorable, il y a une opportunité à saisir.

Mais si le contexte est propice, les menaces existent. Le projet de Musée a fait connaître ce lieu exceptionnel et son potentiel, il a aiguisé certains appétits, les de Goumoëns ont reçu des offres ... et il serait malheureux que *La Prairie* devienne bientôt le siège européen ou mondial d'une grande industrie d'herbe à Nicot ou de la *Fédération internationale des amateurs d'apnée en eaux douces*. En bref, il faut absolument profiter des bonnes dispositions actuelles ... avant que d'autres n'en profitent.

Nous nous trouvons donc à un tournant : soit la Municipalité trouve rapidement un accord pour acquérir cette propriété qui fera dès lors partie du patrimoine morgien avec des perspectives ouvertes et dynamisantes, soit la famille de Goumoëns va finir par vendre à d'autres et cette parcelle sera perdue probablement à jamais pour la cité. **La motion se veut un signal d'alarme : le moment est venu d'agir, il est urgent de donner une impulsion.**

Faire du Godard

Jean-Luc Godard, qui a l'impudence aussi leste que l'art de la réplique, a vu rouge le jour où on lui a demandé si ses films reposaient sur une structure quelconque avec au moins un début, un milieu et une fin. Et il a eu du tac au tac cette réponse céleste et rapicolante : «*Oui bien sûr ... mais pas forcément dans cet ordre !*».

La motion propose à la Municipalité de faire du Godard. On avait un début (le projet d'accueillir le *Musée des Beaux-Arts*), on avait un milieu (l'achat de *La Prairie-Sud*), on avait une fin (la transformation de *La Prairie* en parc public), eh bien on va faire tout ça mais en cupesse : on va commencer par le milieu (l'achat de la parcelle), on continuera par la fin (l'aménagement en parc public) et on finira par le début (choisir l'institution de prestige qui aura l'honneur de s'installer dans le parc).

Cette inversion de calendrier est si naturelle qu'on suffoque de ne pas y avoir pensé plus tôt : acquérir le lieu pour en disposer lorsqu'une opportunité se présentera, c'est de la logique paléolithique. Il saute aux yeux que *La Prairie*, devenue parc public, ne pourra qu'attiser les convoitises et susciter les vocations : la ville de Morges, propriétaire, pourra alors choisir et fixer ses conditions en toute légitimité – en conformité bien sûr avec les vœux de la famille de Goumoëns.

Ces projets qui se bousculeront à tire-larigot au guichet municipal viendront peut-être du canton (j'ai déjà mentionné ici que le *Musée cantonal de la Photographie*, à l'étroit au Musée de l'Elysée, se cherche des murs adaptés à ses ambitions), ils viendront peut-être de la Confédération (qui pourrait être intéressée à planter une institution fédérale au centre de la métropole Genève-Lausanne), mais ils viendront aussi de privés et je m'égare encore dans une parenthèse.

Croire au miracle

Il faut croire aux miracles et forcer un peu le destin. On en a eu un exemple probant il y a un mois (le 11 mars dernier très précisément), lorsque la Ville de Genève a signé un accord avec Jean-Claude Gandur, homme d'affaires richissime mais surtout propriétaire d'une collection unique au plan mondial d'objets d'archéologie (essentiellement égyptiens) et de peintures européennes d'après-guerre. Et quelle est l'essence de cet accord ? Jean-Claude Gandur prête sa collection pour nonante-neuf ans – autant dire pour l'éternité – au *Musée d'art et d'histoire de Genève* et s'engage de surcroît à verser jusqu'à quarante millions de francs pour une extension du musée qui permettra d'abriter ces nouvelles collections, extension dont les plans sont déjà dessinés par l'architecte Jean Nouvel. Les médias l'ont relevé, ce geste va donner au *Musée d'art et d'histoire* une «dimension stratosphérique» et une renommée mondiale. C'est un miracle, mais ça existe, et c'est à cinquante kilomètres d'ici. Des Jean-Claude Gandur, il y en a d'autres dans le landerneau lémanique, des miracles comme ça, il en pleuvra encore, et il faut se préparer à les recevoir. **La motion demande à la Municipalité de savonner aujourd'hui le terrain pour un prochain miracle.**

Le risque mesuré

J'entends quelque sage rétorquer qu'il est prématuré voire risqué d'acheter *La Prairie* sans connaître les détails de sa future utilisation. Ce risque est aussi dérisoire que celui pris par les autorités d'il y a deux siècles en construisant un mur à l'aveuglette : la commune va devenir propriétaire d'un parc qui fera rêver, elle va pouvoir l'ouvrir et le mettre à disposition de la population morgienne, elle va garantir la pérennité d'un poumon dans la ville, elle enrichit considérablement son patrimoine, elle investit sur le très long terme, voilà déjà que du bénéfice. Et si la cerise sur le gâteau – je veux dire l'institution de prestige – ne tombe dans le parc que dans dix ou vingt ans, c'est sans importance : notre démarche s'inscrit dans la durée, comme le *Parc de l'Indépendance* qui a mis cinquante ans pour trouver sa forme et sa vocation à peu près définitives. L'aménagement de *La Prairie* va prendre du temps et se fera par approximations successives, par propositions imprévues, par coups de cœur et par passions : ce n'est pas parce que nous n'en verrons pas

nécessairement l'aboutissement que nous devons aujourd'hui nous terrer dans l'immobilisme. **La motion demande à la Municipalité d'avoir une vision, de considérer le développement de Morges et de l'arc lémanique dans le long terme, de croire à la valeur stratégique du site de *La Prairie*, de vouloir garder la main sur cet espace imposant pour léguer à nos enfants, sous une forme qui reste encore à épurer, ce potentiel incomparable.**

Une dépense riquiqui si on la met en perspective

Un autre épouvantail qui pourrait épouaier, c'est l'aspect financier. L'an dernier, avec le projet du *Musée cantonal des Beaux-Arts*, on espérait du canton qu'il participe à l'achat de la parcelle à hauteur de trois millions de francs. Pour réaliser seule l'opération, la ville de Morges devra donc engager trois millions de plus que prévu dans les plans financiers habilement suggérés et négociés le printemps dernier par les mandataires de la famille de Goumoëns et de la Commune. Trois millions, c'est le prix du passage sous-voie en Bonjean que l'on vient de voter les yeux fermés. Trois millions, c'est le boni 2009, c'est deux fois moins que la différence entre la prévision du budget et le résultat des comptes 2009, c'est trois fois rien en regard du gain à long terme. **La motion demande à la Municipalité de mettre dans la balance, non pas les apparences fastueuses de cet effort financier ponctuel, mais ses multiples conséquences, pas forcément prévisibles aujourd'hui, mais qui seront nécessairement une aubaine pour notre ville, pour notre région, pour l'agglomération Lausanne-Morges peut-être, pour la métropole Genève-Lausanne assurément, pour nos descendants de toute façon.**

Demandes concrètes à la Municipalité

Concrètement, la motion a donc pour but d'encourager la Municipalité à intensifier ses contacts et ses démarches, sans lui mettre une pression intolérable mais en lui demandant de nous faire rapport régulièrement sur l'état des pourparlers.

Plus formellement, la motion demande à la Municipalité :

1. de réactiver les négociations auprès de la Hoirie de Goumoëns de manière à rendre possible dans le meilleur délai l'achat de *La Prairie-Sud* par la ville de Morges, avec un montage financier et des conditions d'utilisation de ce site analogues à ceux qui avaient été convenus dans le cadre du projet de *Musée cantonal des Beaux-Arts* à Morges;
2. de rendre compte au Conseil communal, chaque six mois, des démarches effectuées et de l'avance des travaux jusqu'au moment de l'achat effectif.

J'espère que nous aurons tous l'occasion de fouler un jour le Parc public de *La Prairie*, je forme le vœu qu'au moins les plus jeunes d'entre nous aient le bonheur d'inaugurer le bâtiment au service des arts qui sera construit un jour dans cette prairie ... et je vous remercie de votre appui.



Pierre Marc Burnand, conseiller communal